

## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS **DU RHÔNE**

LYON, LE 28 AVR. 2010

NOS REF. MI/CG – Dossier 10-44

CONTACT Catherine GUILLARD/Col. Marcel ILTIS

TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35

TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07

COURRIEL catherine.guillard@sdis69.fr

Participation financière du SDIS à l'ordre des infirmiers

Monsieur le secrétaire général Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux du SDIS du Rhône 19 avenue Debourg

Monsieur le secrétaire général,

En réponse à votre courrier du 4 février 2010, je vous informe que le SDIS du Rhône n'intervient pas dans le règlement de la cotisation des infirmiers sapeurs-pompiers qui adhèrent à l'Ordre des infirmiers.

69007 LYON

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

> Colonel Serge DELAIGUE Directeur départemental